

Mardi, 14 mai 2024

A Boris Melmoux-Eude, Directeur des ressources humaines
du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Objet : conditions de report de stage pour poursuite d'étude en doctorat pour les lauréats de l'agrégation

Monsieur le directeur général,

Les universitaires en charge des préparations à l'agrégation de mathématiques s'alertent des conditions de report de stage des lauréats du concours pour les poursuites d'étude en vue d'un doctorat.

En effet, le Bulletin officiel n° 17 du 25 avril 2024 ne prévoit pas l'inscription en 2^e année d'un master de recherche comme motif recevable permettant de justifier un report de stage, contrairement à l'usage des années précédentes.

En mathématiques, la poursuite en master recherche après l'obtention de l'agrégation est une pratique courante établie depuis plusieurs décennies. Elle permet de préparer sereinement les études doctorales. Le passage par une préparation à l'agrégation avant d'entamer un master 2 recherche puis une thèse de doctorat permet aussi bien d'assurer une formation générale de qualité pour l'enseignement supérieur que d'assurer un débouché professionnel stable après le doctorat pour les lauréats du concours.

A l'heure où les mathématiques sont au cœur des problèmes de recrutement d'enseignants et de la baisse des effectifs de doctorants, il nous semble indispensable de valoriser ces projets d'étude. Les interdire reviendrait à nuire soit à la recherche mathématique française soit à l'éducation nationale, faute de doctorants, ou en provoquant les démissions probables de ces potentiels enseignants de qualité.

La SMF vous sollicite pour intervenir au plus vite et rétablir cette possibilité de report de stage pour l'ensemble des lauréats de l'agrégation qui en feraient la demande, avec des modalités cohérentes pour justifier l'inscription en master recherche.

Restant disponibles et à votre écoute, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Pour la SMF,
Fabien Durand et Mélanie Guenais



Copie à :

M. Éric Thiers, Directeur du cabinet,
Mme Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale,
Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche